

Communiqué de presse

CONSEIL MUNICIPAL

## Finances communales

# Comprendre les mécanismes et les défis de l'équilibre budgétaire

**Comment sont utilisés les taxes et les impôts communaux ? À quoi sert concrètement l'argent versé par les citoyennes et citoyens ? Grâce aux règles comptables du MCH2 (Modèle comptable harmonisé 2), les communes du canton de Berne présentent leurs finances de manière claire, structurée et transparente.**

### **Une vision complète : le compte global**

Les finances d'une commune sont regroupées dans ce que l'on appelle le compte global. Il s'agit de la vue d'ensemble des finances communales sur une année. Le compte global comprend le compte général et les comptes autofinancés sur une année.

### **Le compte général : financé par les impôts**

Le compte général concerne les prestations qui profitent à l'ensemble de la population. Il est financé principalement par les impôts communaux (revenu, fortune, entreprises). Le coefficient d'impôt communal, fixé par chaque commune dans le cadre légal cantonal, détermine la part d'impôt prélevée.

Ces recettes servent notamment à financer l'administration communale, les écoles obligatoires, la sécurité publique, les routes et infrastructures publiques, l'action sociale, la culture et le sport par exemple. Ces services bénéficient à toute la collectivité. Ils sont donc financés de manière solidaire par l'impôt.

### **Les comptes autofinancés : financés par des taxes**

Certaines prestations spécifiques ne sont pas financées par l'impôt, mais par des taxes liées à leur utilisation. Cela concerne la gestion des déchets et les services techniques, qui comprennent l'approvisionnement en eau potable, l'évacuation et le traitement des eaux usées, les services de l'électricité, du gaz et le chauffage à distance.

Ces secteurs fonctionnent selon le principe de causalité (utilisateur-payeur). Cela signifie que les taxes doivent couvrir les coûts du service, l'impôt ne finançant pas durablement ces activités. Les éventuels excédents ou déficits restent dans le domaine concerné. Ainsi, chacun paie en fonction du service qu'il utilise.

## **Une gestion responsable et transparente**

En résumé, les finances communales reposent sur deux principes simples :

- Solidarité : les impôts financent les services pour tous.
- Causalité : les taxes financent les services spécifiques.

## **Réduire les prestations et/ou augmenter les impôts : des choix politiques sensibles**

Les autorités communales sont aujourd'hui confrontées à une situation financière difficile, marquée par des déficits répétés et une marge de manœuvre fortement réduite. Face à cette réalité, il est nécessaire d'envisager des mesures structurelles afin de rétablir un équilibre financier durable.

Dans ce type de contexte, deux leviers principaux existent :

- réduire certaines prestations communales,
- augmenter la quotité d'impôt,
- ou combiner ces deux approches.

La réduction des prestations implique des arbitrages parfois sensibles. Elle peut concerner les services à la population, les subventions accordées aux associations ou encore le report, voire l'abandon, de projets d'investissement. Ces décisions ne sont jamais anodines, car elles touchent directement à la qualité des services publics et au dynamisme communal. A noter que l'abandon de certains investissements est susceptible de générer, à long terme, une accumulation des besoins d'investissement et une hausse ponctuelle des charges sur une période donnée. Une planification étalée sur plusieurs exercices permet d'en atténuer l'impact.

À l'inverse, une augmentation de la quotité d'impôt permet de renforcer les recettes, mais elle représente un effort supplémentaire demandé aux contribuables. Trouver le bon équilibre entre qualité des prestations et pression fiscale constitue donc un choix politique délicat.

A Saint-Imier, l'audit financier et organisationnel mené par Compas Management Services a constitué une étape déterminante. Cette analyse externe a permis d'objectiver la situation financière, d'identifier les marges d'optimisation possibles, de hiérarchiser les priorités et de définir des mesures d'économie ciblées.

## **Une hausse de quotité devenue nécessaire**

Malgré les efforts d'économie envisagés, la situation reste préoccupante. La commune fait face à un déficit structurel d'environ 3 millions de francs, tandis que l'endettement atteignait 33 millions de francs en 2024. Dans ces conditions, les seules mesures d'économie ne suffiront pas à assainir durablement les finances communales. Une augmentation de la quotité d'impôt est devenue nécessaire.

Cette adaptation permettra :

- de stabiliser les finances communales,
- d'amorcer un processus de désendettement,
- et de préserver au mieux les prestations essentielles à la population.

## **Un effort collectif pour l'avenir**

Les autorités sont conscientes que ces décisions représentent un effort pour la population. Elles s'engagent à poursuivre une gestion rigoureuse, transparente et responsable des finances communales.

Elles remercient les Imériennes et les Imériens pour leur compréhension et leur confiance dans cette période exigeante, mais indispensable pour garantir la stabilité financière et préserver durablement la qualité de vie à Saint-Imier. (cm)

## Attractivité du centre-ville et mobilité

# Participez à notre sondage !

**Le 19 février, la Municipalité de Saint-Imier, en collaboration avec le Parc régional Chasseral, lançait une vaste réflexion visant à renforcer l'attractivité de son centre-ville. Cette démarche se voulant participative, les habitants et commerçants de Saint-Imier étaient invités à participer à un sondage en ligne.**

A ce jour, 355 questionnaires en ligne ont déjà été terminés. Le Conseil municipal invite l'ensemble des Imériennes et des Imériens à participer à ce sondage en ligne.

Quelques 240 courriers ont été adressés en parallèle aux commerçants et responsables d'établissement accueillant du public, dont le commerce est établi à Saint-Imier. A ce jour, quelque 10 personnes ont complété le questionnaire spécifiquement établi à leur intention. Le Conseil municipal lance un appel afin que plus de voix puissent se faire entendre. Le questionnaire est protégé par un mot de passe qui peut, en cas d'oubli, être réinitialisé ou demandé à la chancellerie. Par ailleurs, une séance d'information et d'échanges destinée aux commerçants est prévue le 16 mars. Il est encore possible de s'y inscrire (confirmation par e-mail à [info@saint-imier.ch](mailto:info@saint-imier.ch)).

Ainsi, deux questionnaires sont en ligne jusqu'au 29 mars 2026 :

- Le premier à l'intention des habitants de la commune de Saint-Imier
- Le second à l'intention des commerçants et responsables d'établissement accueillant du public (restaurants, bars, salons de coiffure, banques, etc), dont le commerce est à Saint-Imier. A noter qu'un commerçant habitant Saint-Imier peut répondre aux deux questionnaires.

Les questionnaires en lignes se trouvent à l'adresse suivante : [www.saint-imier.ch/sondage](http://www.saint-imier.ch/sondage)

Votre avis et votre expérience sont essentiels pour façonner un centre-ville vivant et attractif. Votre participation contribuera directement à orienter les actions futures !

En cas de question, vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante : [info@saint-imier.ch](mailto:info@saint-imier.ch).  
(cm)



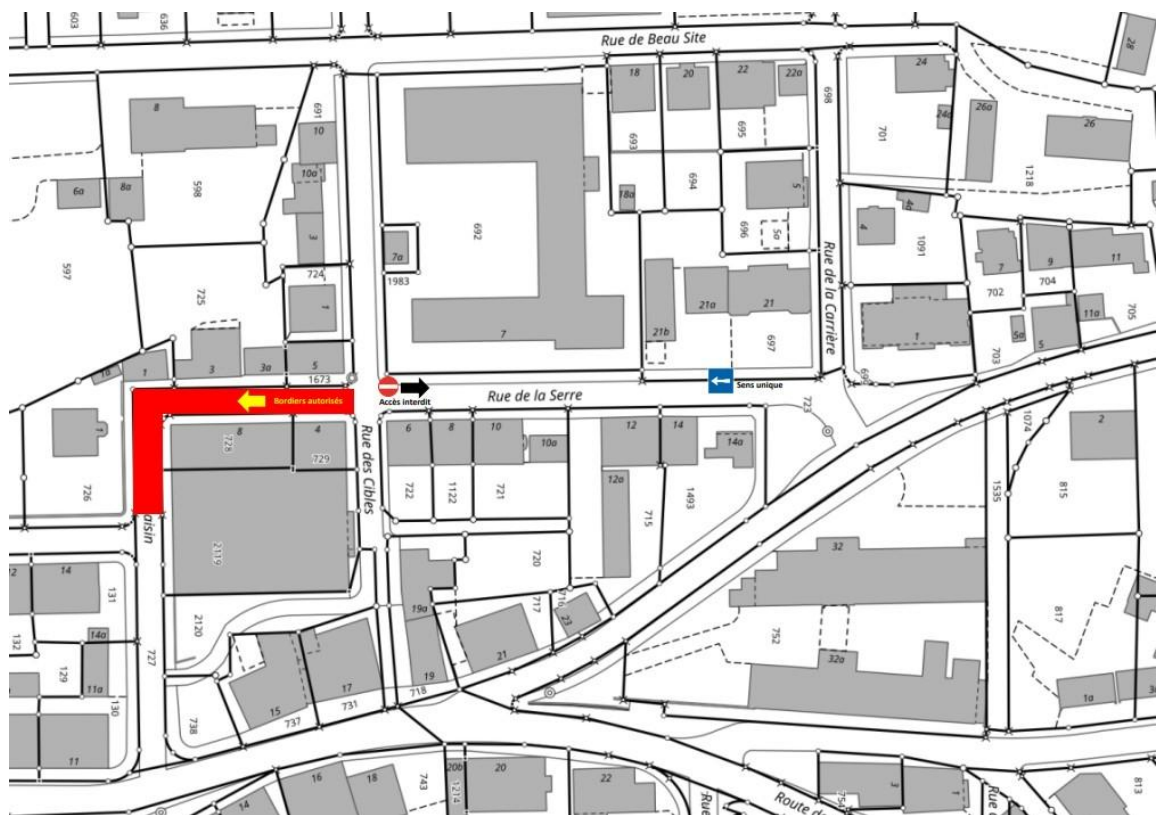
# Travaux à la Rue du Raisin

## Trafic perturbé

Des travaux, d'une durée d'environ 4 mois, sont prévus à la Rue du Raisin et vont perturber le trafic. Ils vont engendrer des changements notamment au niveau du sens de la circulation.

Les principaux changements sont les suivants :

- L'accès à la Rue de la Serre via la Rue du Raisin sera fermé à la circulation.
- Le tronçon de la Rue de la Serre, du n°5 au n°1, sera réservé aux riverains (bordiers autorisés).
- La Rue de la Serre sera mise en sens unique d'est en ouest (de la Route de Tramelan en direction de la Rue des Cibles).



Ces mesures débuteront le 11 mars et resteront en vigueur jusqu'au 24 juillet 2026 environ.

Le Conseil municipal remercie les utilisateurs de la route de respecter la signalisation mise en place. (cm)

# Nonagénaires

Le 27 février 2026, Olivier Zimmermann, conseiller municipal et Yanick Courvoisier, préposé au contrôle des habitants, se sont rendus à la Rue de la Fourchaux 14 pour célébrer le 90<sup>ème</sup> anniversaire d’Otto Zürcher.

Le 2 mars 2026, Gérard Dessaulles, conseiller municipal et Yanick Courvoisier, préposé au contrôle des habitants, se sont rendus au home La Roseraie pour célébrer le 90<sup>ème</sup> anniversaire d’Alfred Marti.

Les représentants des autorités ont eu le plaisir de lui remettre, à cette occasion, la traditionnelle attention destinée aux nonagénaires. (cm)

## Représentation du Conseil municipal

Le 27 mars, Gérard Dessaulles prendra part au gala de patinage du club des patineurs de Saint-Imier, à la Clientis Arena.(cm)

## Place Jeanne Bueche Remplacement des arbres

**Mandatée par la Municipalité, l’entreprise forestière Domont procédera à partir du 9 mars au remplacement des deux arbres de la place Jeanne Bueche.**

Le premier arbre à remplacer est un érable (*Acer platanoides* « Globosum ») complètement sec. Il a dépéri relativement rapidement pour des raisons indéterminées, probablement sanitaire (parasites).

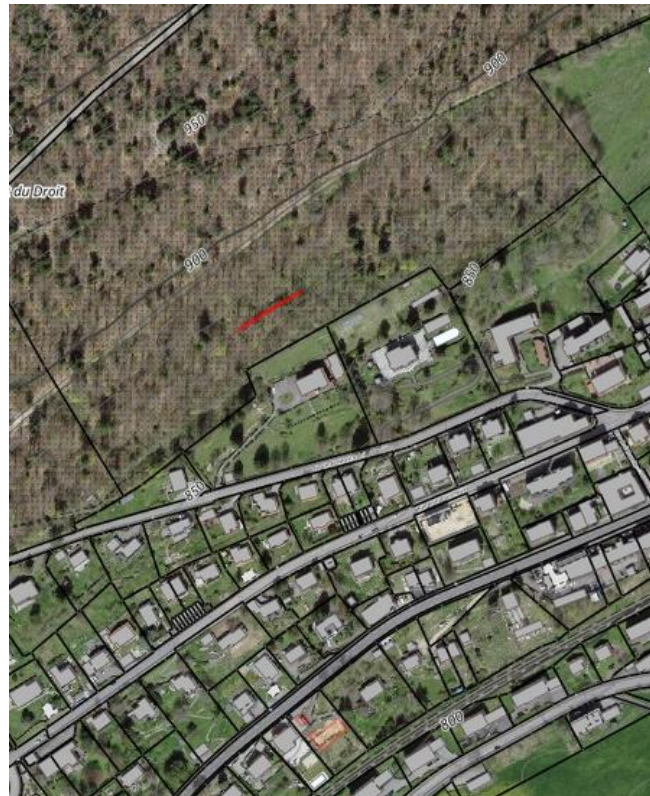
Le second arbre à remplacer est un robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*), une espèce invasive dont la plantation est désormais interdite. Afin d’éviter une dissémination de ses graines dans l’environnement et ainsi une prolifération de nouveaux foyers, la décision a été prise de replanter une nouvelle espèce en lieu et place.

Ces deux arbres seront donc remplacés par deux cerisiers du Japon (*Prunus serrulata*), une espèce particulièrement appréciée pour sa floraison printanière particulièrement exubérante. (cm)

## Montagne du Droit

# Début des travaux de sécurisation secteur A

La Municipalité, en collaboration avec le bureau spécialisé Impuls AG, le bureau EcoEng SA, l'entreprise forestière Domont et l'entreprise Huguelet génie civil SA, vont procéder à partir du 13 avril 2026 aux travaux de construction d'une digue contre les chutes de pierres afin de protéger des habitations situées sur le versant nord du vallon.



*Digue secteur E - En rouge, emplacement des digues de protection à construire*

La construction de ce type d'ouvrage découle des obligations qui incombent à la Municipalité lorsque des habitations sont situées dans une zone de dangers rouge.

Pour mémoire, suite à différents événements de chutes de pierres d'importance variable, la Municipalité entreprenait la réévaluation du niveau de risque pour les personnes et les biens situés dans la frange nord de la zone urbanisée de Saint-Imier et avait mandaté à cet effet un bureau spécialisé (Impuls AG).

Les différentes modélisations concluaient que le niveau de risque avait augmenté dans plusieurs secteurs et qu'ils se trouvent désormais en zone de dangers rouge.

Comme le niveau de risque atteint, pour certains objets particuliers, un risque statistiquement qualifié d'inacceptable, il en découle, pour la Municipalité, la nécessité de planifier et de réaliser des mesures de protection de manière à faire en sorte que ces secteurs soient placés en zone de danger résiduel et à faire redescendre ainsi le risque à un niveau acceptable pour les objets sensibles.

Ainsi, après avoir procédé à la pose des filets dans le secteur C dans le courant du printemps

2025 et entrepris la construction d'une digue dans le secteur A, les travaux, au bénéfice d'un permis de construire entré en force, vont pouvoir débuter cet été dans le secteur A.

Pendant toute la durée des travaux, des perturbations sont attendues ; un balisage de circonstance sera mis en place et chacun est prié de s'y conformer.

Il est demandé aux promeneurs et aux curieux de ne pas s'approcher à proximité directe du chantier pour des raisons de sécurité évidentes ; la prudence et les égards restent de mise à l'approche du chantier, afin d'éviter tout accident.

Il n'est pas prévu de perturbations pour le voisinage qui devrait être en tout temps en mesure d'accéder à leur habitation. Des perturbations temporaires restent possibles. Les riverains seront informés en amont et il leur sera recommandé de prendre leurs dispositions en conséquence.

La Municipalité remercie les personnes touchées par ces travaux de leur compréhension.

L'étude établie par Impuls AG prévoit encore des interventions dans le secteur C dit Le Crêt à Franz. Toutefois, ni les discussions menées jusqu'ici avec les bénéficiaires des mesures ni celles avec les propriétaires des terrains sur lesquels les ouvrages devraient être construits n'ont encore porté leurs fruits. Les discussions vont reprendre d'ici à la fin de l'année afin de tenter de trouver une solution qui fasse consensus.

Une veille active est en place sur le versant pour signaler les événements importants, soit par le garde-forestier, soit par les bénévoles de Pro Saint-Imier qui arpentent les chemins pédestres et assurent leur entretien (voir email annexé) ou encore les employés municipaux qui pendulent par-là pour aller/revenir au travail.

Des travaux de sécurisation (purge des falaises en contre-haut de la route, abattage des arbres secs en surplomb de la route, etc.) ont été réalisés courant juin.

Les cas importants sont signalés à l'OFOR section dangers naturels qui peut imposer une nouvelle étude ou la prise de mesures complémentaires s'il l'estime nécessaire.

Le Conseil municipal conclura en rappelant que la route de Mont-Soleil est une route de montagne et que la problématique des chutes de pierres sur la Montagne du Droit est connue de longue date et dument signalée. L'éventualité de rencontrer un caillou sur la route ne peut donc pas être ignorée et il appartient aux conducteurs d'adapter leur comportement aux conditions du lieu. (cm)

## **Le comité de l'Imériale recherche de nouveaux membres**

A l'approche de la prochaine Imériale, qui se tiendra les 26 et 27 juin prochains, son comité d'organisation lance un appel à toutes celles et ceux qui souhaitent participer à la mise sur pied de cet événement incontournable de la vie locale.

Pour préparer cette nouvelle édition, le comité souhaite renforcer son équipe. S'engager au sein du comité de l'Imériale, c'est contribuer activement à l'organisation d'un rendez-vous festif et fédérateur, au profit des habitants et commerçants de Saint-Imier et alentours.

La Municipalité invite toutes les personnes intéressées à prendre contact avec le comité actuel de l'Imériale. Toutes les informations utiles et contacts se trouvent sur le site : [www.limeriale.ch](http://www.limeriale.ch). (cm)

Saint-Imier, le 2 mars 2026